



Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

OAP thématique inscrite dans le règlement du PLU

OAP Déplacement - PLU approuvé le 30 septembre 2019

Sommaire

I. Qu'est-ce qu'une OAP ?.....2

II. Etat des lieux..... 3

III. Objectifs du PADD..... 4

IV. Orientations..... 5

I. Qu'est-ce-qu'une OAP ?

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) constituent l'une des pièces du dossier du PLU.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation comprennent, en cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements, le patrimoine.

Elles exposent la manière dont la commune souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des quartiers ou secteurs du territoire. Les OAP peuvent notamment :

- Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune ;
- Favoriser la mixité fonctionnelle ;
- Comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants ;
- Porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager ;
- Prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics.

Les OAP sont opposables aux autorisations d'occupation du sol et aux opérations d'aménagement dans une relation de compatibilité. Ces dernières devront respecter les principes d'aménagement et de programmation définis dans les OAP mais également se conformer au règlement graphique et écrit du PLU. Ainsi les OAP et les prescriptions réglementaires sont utilisées de manière complémentaire.

Il existe deux types d'OAP :

- Les OAP thématiques, qui fixent les intentions en matière de développement touristique, de développement architectural et de maîtrise énergétique, de transport...
Il s'agit de reprendre les objectifs affichés dans le PADD en les explicitant davantage et leur conférer un caractère opposable en termes de compatibilité avec les projets;
- Des OAP de secteurs, qui traduisent sur les secteurs de projet, les principes d'aménagement et de programmation définis par la commune (organisation spatiale, voies à créer, coeur d'ilôts vert, principaux espaces constructibles...).

Ces OAP sont présentées sous forme de fiche.

II . Etat des lieux

Un réseau de navettes qui demande à être développé et des services intensifiés

Le réseau de navettes est assuré par la STGM (Société des Téléphériques de la Grande Motte) pour gérer le flux touristique durant la saison hivernale et estivale, les navettes sont gratuites et permettent ainsi une circulation à tous. Cependant, elles ne fonctionnent que pendant les saisons touristiques et les horaires sont réduits en période estivale.

Tignes est une ville de montagne qui nécessite un service de transport en commun adapté à toutes les périodes de l'année, d'autant plus que la grande majorité des actifs travaillent sur la commune (89%).

Le stationnement, une situation en transition

L'offre en stationnements est importante et bien répartie sur l'ensemble des secteurs touristiques mais les places de stationnement arrivent à saturation lors des pics d'affluence hivernaux.

Tignes sans voiture est un objectif majeur de ce PLU. Pour arriver à ce but, il est nécessaire de développer les stationnements publics en souterrain et limiter le nombre de places de stationnement en aérien.

Des cheminements doux à développer

Les liaisons de déplacements doux commencent à se développer sur la commune. Elles concernent les piétons, les cyclistes et les skieurs.

La pratique du ski dans l'espace public est une particularité des stations de sports d'hiver et notamment celles qui développent le ski aux pieds dès la sortie du logement. Cette orientation de développement doit donc être prise en compte dans l'aménagement des voiries.

Vers Tignes sans voiture

Les mesures imposant un stationnement obligatoire dans les parkings publics afin de limiter les déplacements sur la commune aux modes doux et aux transports en commun, sont appliquées.

Si pour la clientèle touristique, il est plus facile de suivre les règles imposées : courte période, des navettes en plus grand nombre ; il convient d'inciter les résidents permanents à changer leurs habitudes de déplacements individuels et de stationnements en aérien.

Par ailleurs, les transports en bus depuis la vallée ou l'étranger pour la clientèle touristique, se développent de plus en plus, la commune de Tignes envisage la création d'une nouvelle gare routière.

III. Objectifs du PADD

1. Préparer un nouvel horizon pour Tignes à l'horizon 2050

- Organiser les transports en commun, les liaisons douces et la gestion du stationnement pour un espace public apaisé.
- Enterrer les parkings, prévoir de redonner de la place aux piétons en leur réservant les espaces nécessaires, organiser les transports collectifs (navettes bus mais aussi ascenseurs urbains, tapis roulants, téléportés...) de façon à faciliter les échanges et permettre aux voitures de rester dans les parkings couverts sont les conditions à réunir pour rendre la ville de Tignes plus attractive. Même si la station sans voiture n'est pas atteignable compte tenu de l'existant, la place de la voiture doit être réduite au minimum, dans l'idéal uniquement lors des arrivées et départs pour les vacanciers venus en voiture.
- Les liaisons douces (à pied et en vélo) seront développées en site propre, notamment entre le Val Claret, Tignes-le-Lac et le Lavachet et au sein de ces quartiers.
- Relier les hameaux à l'est de l'Isère et les Brévières au reste de la station à l'aide de lignes de transports en commun régulières et adaptées.

2. Bien vivre toute l'année dans la commune de Tignes

- Maîtriser la gestion des flux de circulation afin de faciliter l'accès à la commune de Tignes.

Le recours aux transports collectifs sera facilité au maximum, avec une réorganisation des gares routières et une amélioration du parcours du client entre la dépose du bus et son hébergement.

IV. Orientations

I Améliorer le réseau de transports en commun sur le territoire

1 Connecter les Brévières au réseau de transport en commun via une nouvelle ligne Express « Brévières - Tignes 1800 - Boisses -Tignes le Lac - Val-Claret » sans ruptures de charges impliquant :

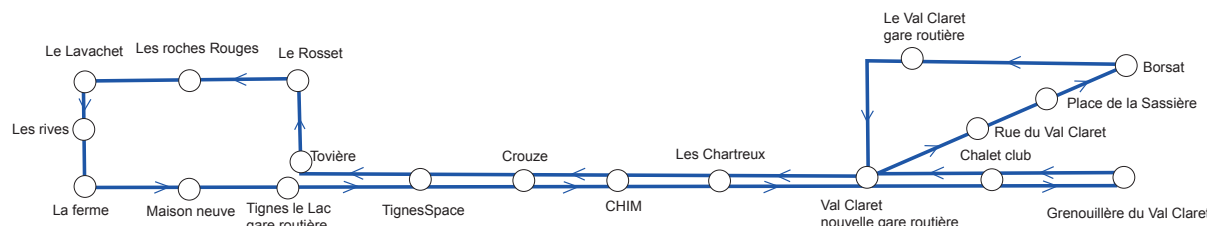
- Quatre nouveaux arrêts de bus fixes (Les Brévières, Rocher Blanc, le Villaret des Brévières, le Chevril) ;
- L'abandon de la ligne de navettes « Tignes 1800» dont les arrêts seront reportés sur la nouvelle ligne Express.

Ligne Express Brévières - Val Claret



3 Restructurer la ligne de navette «Tignes 2100».

- Agrandissement et modification du tracé de la ligne au Lavachet : création d'un arrêt «La Ferme» et intégration de l'arrêt «Maison Neuve» qui devient commun aux deux lignes (ligne «express» et ligne «Tignes 2100») ;
- Modification du tracé de la ligne au Val Claret : elle effectuera désormais une boucle (route du Golf et rue Du Val Claret).



3 Développer un service à l'année

- Un service à l'année basé sur trois rythmes de cadencement (cadencements indicatifs minimums comme présentés ci-dessous) en fonction des saisons qui concernera à minima la nouvelle ligne Express :

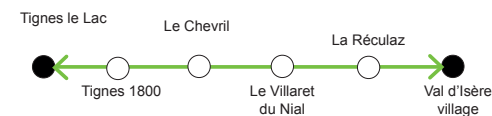
Haute saison hivernale	Moyenne saison estivale	Basse saison
Départ toutes les 15 minutes de 8h à 22h (4 véhicules nécessaires)	Départ toutes les 30 minutes de 8h à 22h (2 véhicules nécessaires)	Départ toutes les heures de 8h à 22h (1 véhicule nécessaire)

4 Raccorder les hameaux du côté Est de l'Isère au réseau de transports en commun

Les hameaux du Chevril, du Villaret du Nial, de la Reculaz seront désormais raccordés au réseau de transports en commun via une optimisation de la ligne existante Tignes-Val-d'Isère.

Les trois points d'arrêt seront permanents en hiver et « sur demande » le reste de l'année.
Le cadencement de la ligne Tignes-Val-d'Isère devra être revu à la hausse.

Ligne Tignes - Val d'Isère



II

Lisser les arrivées et les départs afin de fluidifier la circulation à Tignes

Compte tenu de la saturation des accès le samedi, au moins 70 % des séjours d'hiver seront commercialisés hors du traditionnel samedi / samedi (Conventionnement loi Montagne...), conformément au SCoT Tarentaise Vanoise.

III

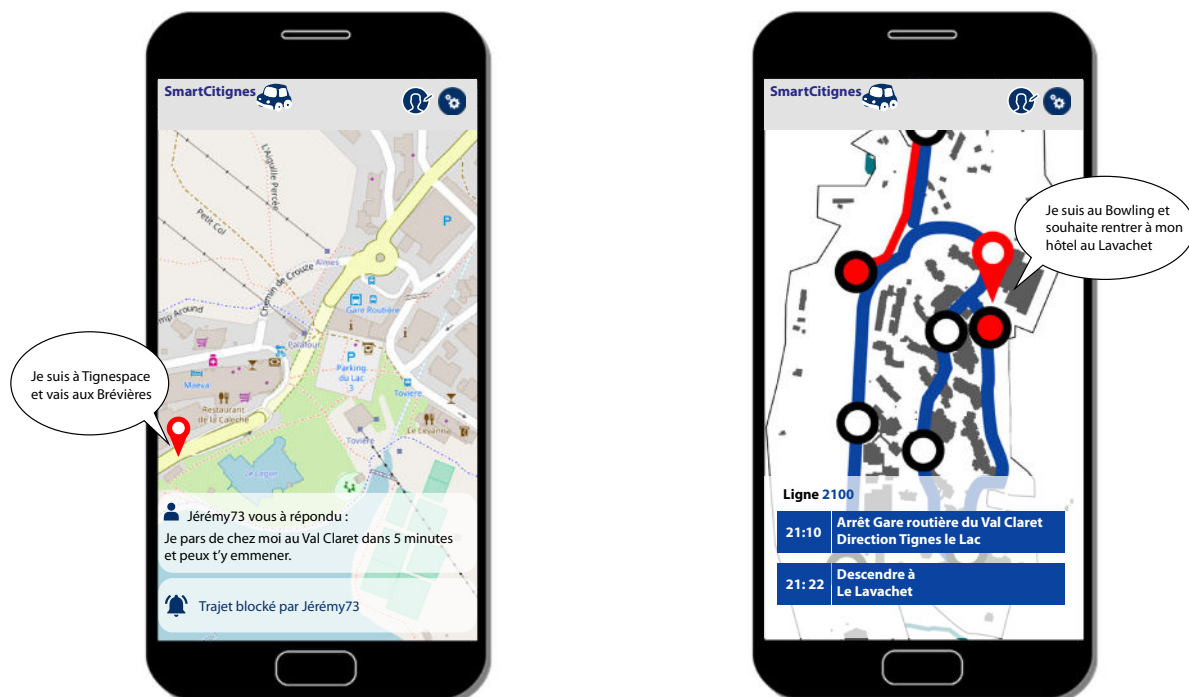
Proposition d'innovation SmartCitignes : Mettre en place un système de covoiturage innovant en soutien à l'offre de transport en commun existante

L'application SmartCitignes sera le support d'une plateforme de covoiturage innovante et d'informations sur les transports en commun, le domaine skiable, le stationnement (cf. orientation 3).

Après une étude du nouveau réseau de transports, du trafic routier et des besoins en desserte, il s'agit pour la commune de construire des lignes de covoiturage communales et supra-communales (direction Bourg-Saint-Maurice et Val d'Isère grâce à des partenariats) qui suivent les déplacements naturels des automobilistes.

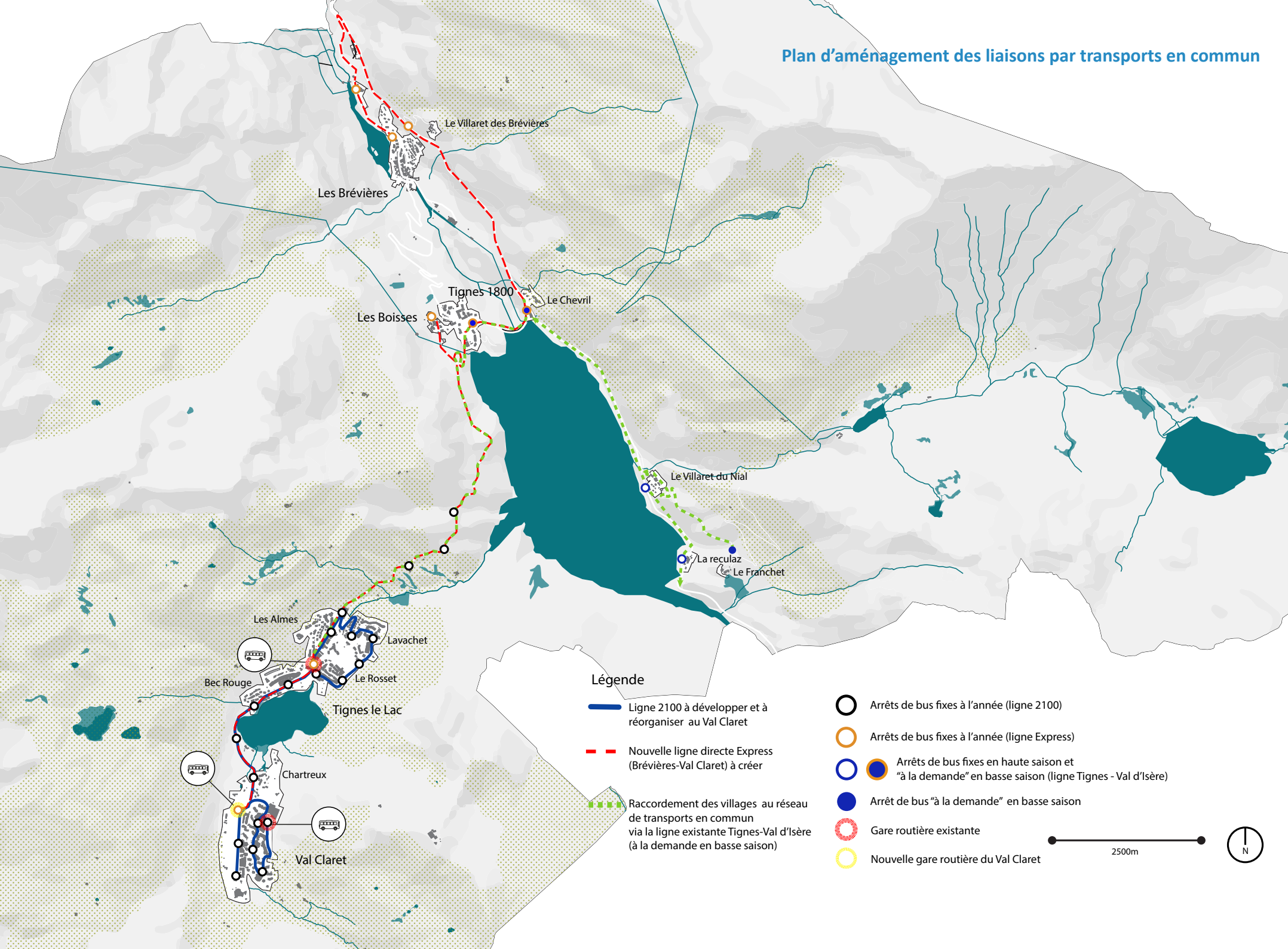
Après avoir défini les lignes et les arrêts de covoiturage, l'automobiliste qui le souhaite peut transporter un voyageur (touriste, habitant, saisonnier) ayant fait sa demande au préalable sur l'application sur tout ou partie du trajet qu'il effectue. Le conducteur se déclare via l'application (trajet, heure, jour) et le voyageur valide son ticket et confirme sa montée à bord à l'aide d'un QR code. L'indemnisation qui en découle est fixée par les gestionnaires du réseau.

Référence : Fleetme - Le covoiturage intégré au réseau de transport en commun (développé par cityway, filiale de groupe Transdev) expérimenté depuis 2016 à Grenoble, Avignon, le Havre, Auxerre.



Exemples d'utilisation de SmartCitignes, le covoiturage et l'information sur les horaires de navette

Plan d'aménagement des liaisons par transports en commun



Développer un réseau de liaisons câblées et de cheminements doux et mettre en avant le patrimoine historique et paysager de Tignes

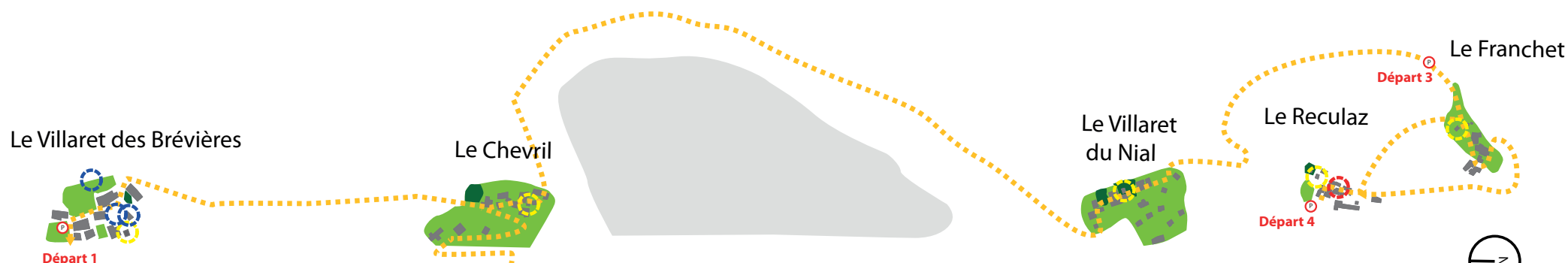
- Rendre les remontées mécaniques autant que faire se peut aux piétons et aux personnes à mobilité réduite.
- Développer les aménagements piétons en altitude (plateau du Marais, vers le col du Palet, le glacier de la Grande Motte...)
- Des sentiers devront être mis en valeur ou aménagés afin de mailler le territoire de promenades en lien avec le développement d'un tourisme toutes saisons et contemplatif

- Une première promenade à caractère paysager (1) reliera la gare d'arrivée de l'Aiguille Rouge au quartier les Almes et au lac de Tignes. Cet itinéraire permet de découvrir Tignes grâce à un panorama exceptionnel. Il offre des vues tant sur des éléments naturels (les deux lacs, les alpages, la grande Sassièrè...) qu'urbains (Tignes le Lac, le Val Claret...)

- Une seconde promenade à caractère paysager (2) permettra de faire dialoguer les centralités touristiques de Tignes avec les hameaux historiques patrimoniaux à travers une mise en valeur paysagère du patrimoine naturel communal;

- Aménager un nouveau sentier entre Tignes le Lac et les Boisses (3) ;

- La « balade du patrimoine » permettra de rendre accessible et de mettre en valeur le patrimoine historique des hameaux à travers un cheminement doux sécurisé:



- **Création d'un service de vélo à assistance électrique en libre-service (VTT: Vélo Tout Tignes)**

- Des stations devront être implantées dans les lieux stratégiques de la commune à proximité des arrêts de transports en commun.

Ce système de mobilité douce est innovant en montagne et permet à tout un chacun de pouvoir se déplacer facilement dans la commune.

Fonctionnement pour l'utilisation des vélos :

- > Inscription sur internet ou dans un Office du Tourisme ;

- > Obtention d'un pass nominatif et individuel (durée variable) dans un Office de Tourisme, dans les parkings publics de Tignes ou sur l'application SmartCitignes;

- > Utilisation des vélos avec retour en station en fin de session.

- **Mutualisation des tarifications et des titres de transports**

- Afin de simplifier l'accès aux transports en commun et aux modes de déplacements doux, il est important de mutualiser la tarification et l'achat des titres de transport

- Clientèle touristique

Tarification comprise dans les forfaits de ski pour les navettes en haute saison hivernale ;

Pour le restant de l'année, un pass TTC (Tignes Transports en Commun) est proposé dans les Offices du Tourisme, à l'entrée de tous les parkings publics et via l'application SmartCitignes, permettant d'accéder aux navettes et aux services de VTT.

- Résidents permanents

Achat d'un pass à l'année permettant d'accéder aux navettes et aux services de VTT.

L'application SmartCitignes permet de traiter l'ensemble des modes de déplacements de Tignes :

- Localisation des places de stationnement disponibles ;

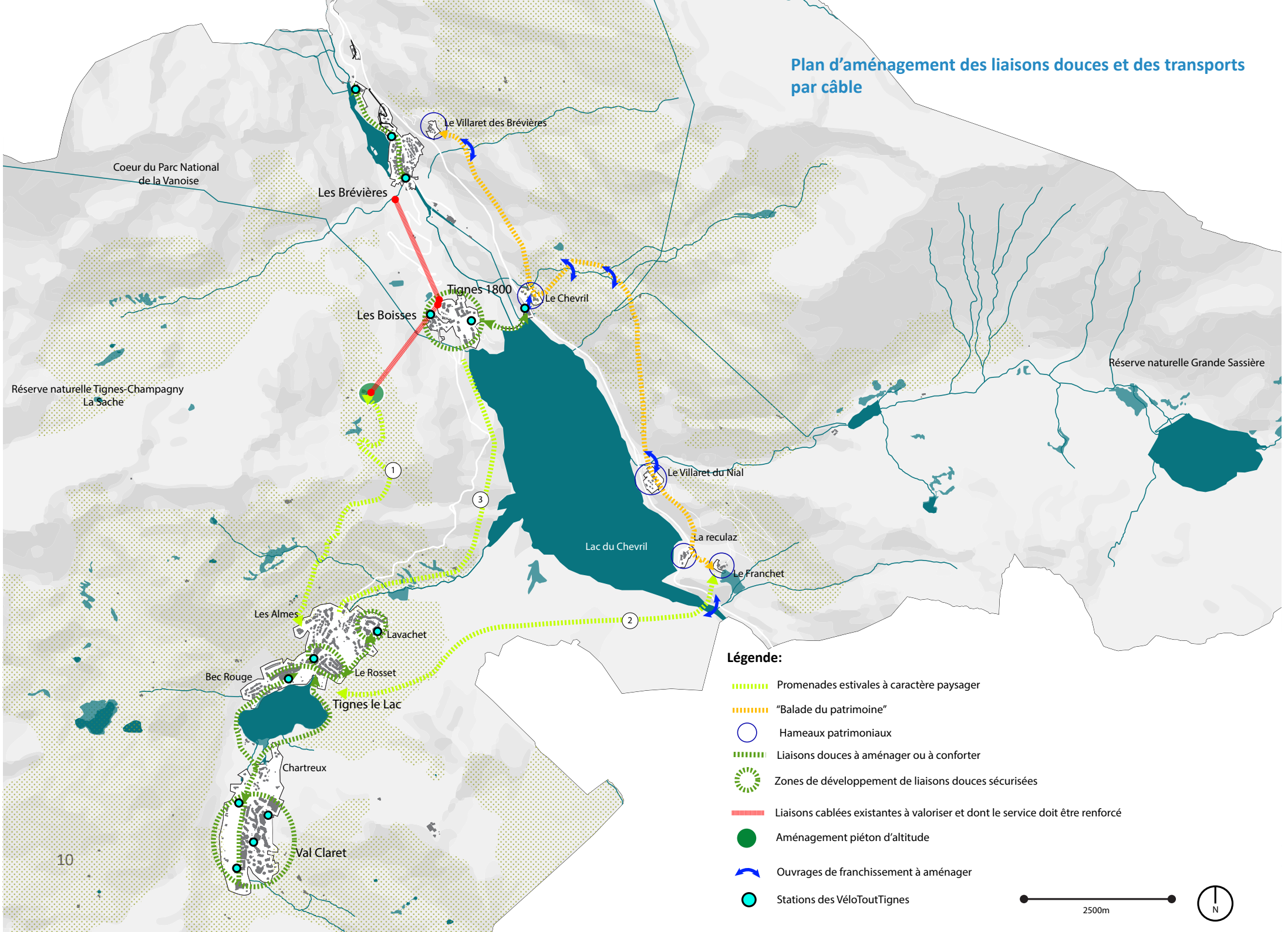
- Service de covoiturage ;

- Achat de pass TTC;

- Localisation des stations VTT;

- Horaires des navettes.

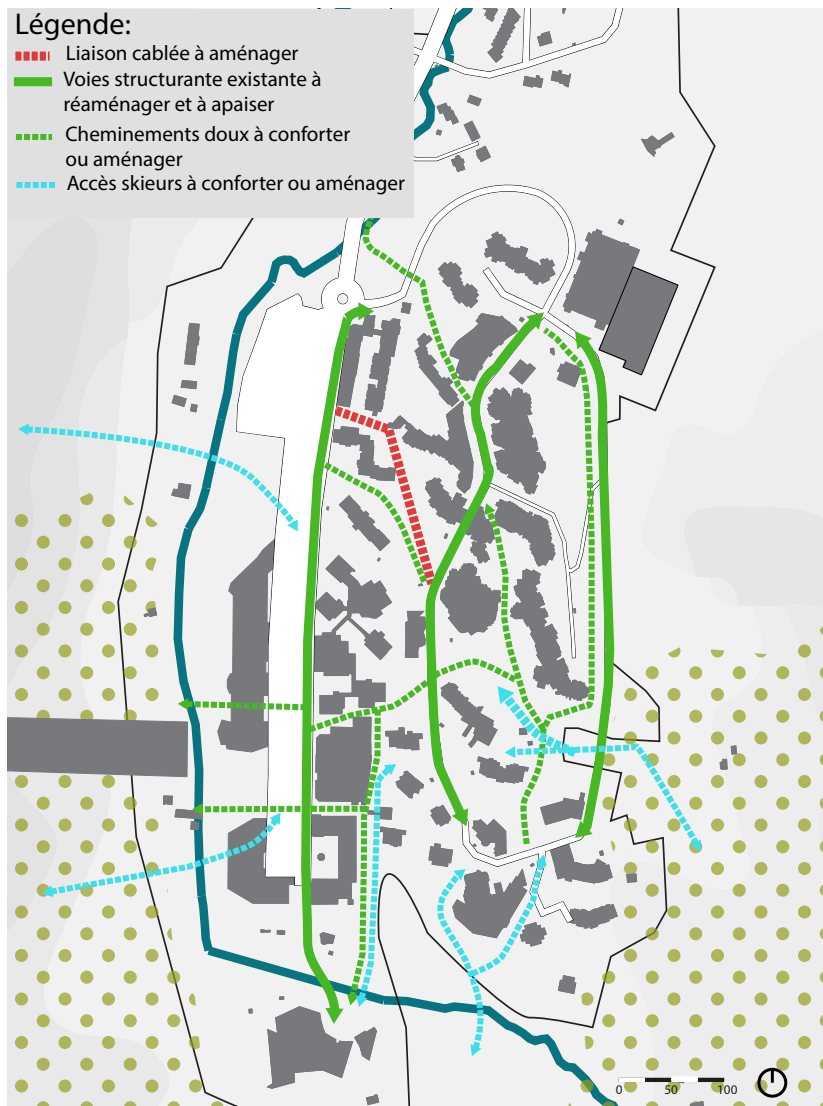
Plan d'aménagement des liaisons douces et des transports par câble



- Plus localement, un maillage du territoire en liaisons douces et en liaisons câblées inter-quartiers sera mis en place ou renforcé.

Zooms sur les aménagements des liaisons douces et des transports par câble et par quartier

Val Claret



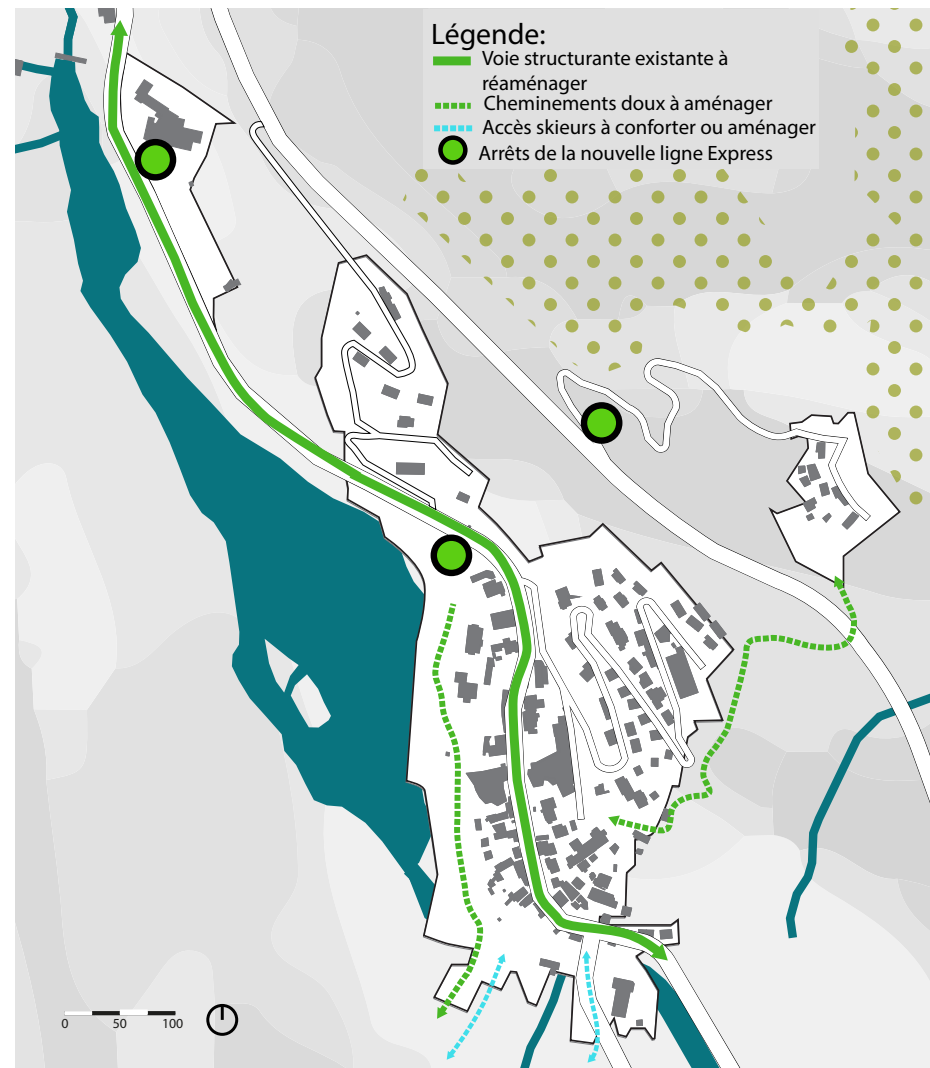
Tignes le Lac



Les Boisses



Les Brévières



• Plusieurs zones où peuvent être développés des stationnements publics en souterrain ont été identifiées

Les différents pôles qui sont déjà fournis en stationnements publics verront leur nombre de stationnements aériens diminuer.

• **Proposition d'innovation SmartCiTignes : optimiser le système de stationnements sur la commune**

Le recours à une application en parallèle de l'installation de capteurs sans fils de détection de véhicules indiquant l'occupation de chaque stationnement permettra la collecte de données. Ce système permet l'aide au stationnement, sa gestion et sa supervision.

Ce système permet aux usagers :

- De ne plus avoir à faire le tour des différents parkings afin d'identifier une place disponible (apaisement et diminution de la congestion) ;
- De connaître les tarifs et les différents parkings en fonction des places disponibles ;
- De les guider jusqu'à la place souhaitée via un GPS.

Ce système permet à la commune :

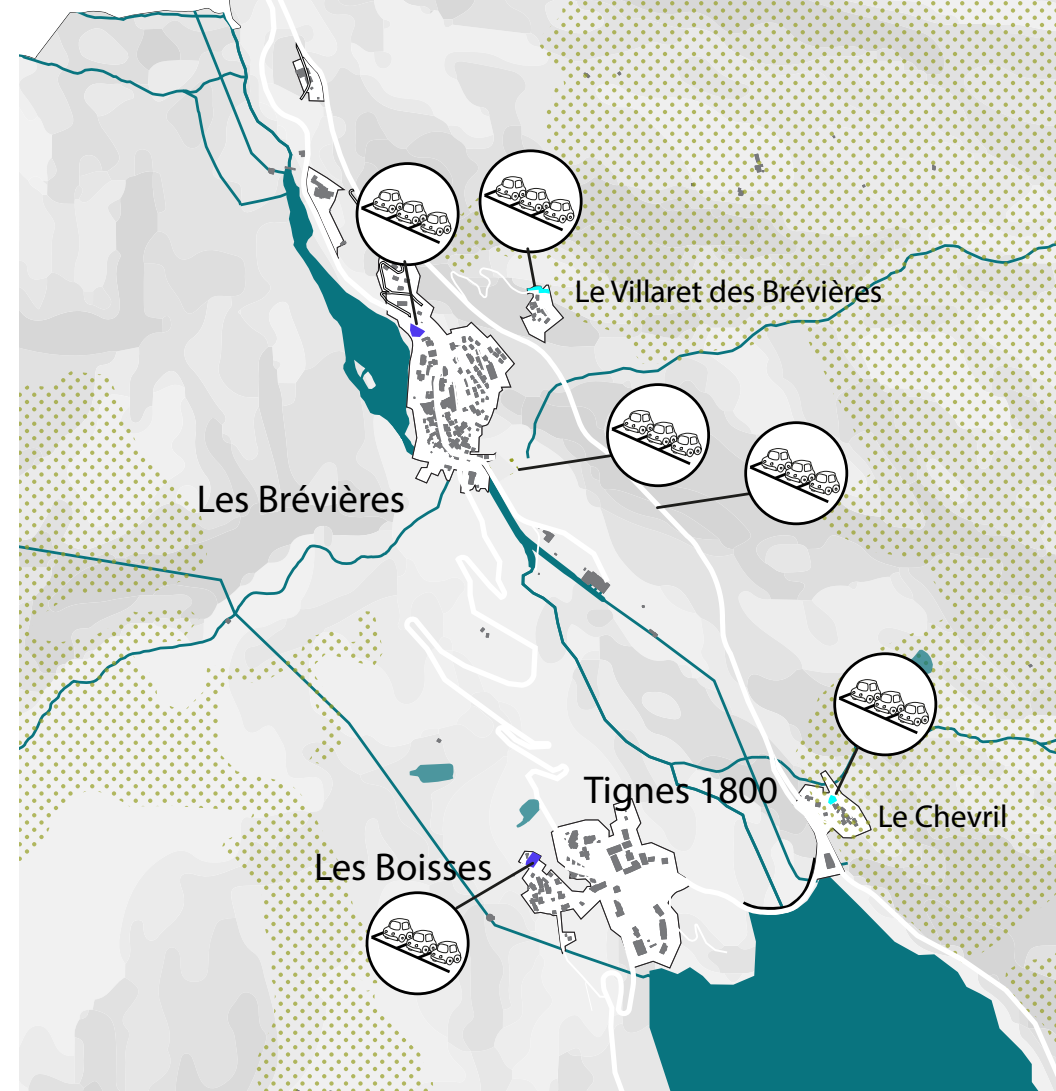
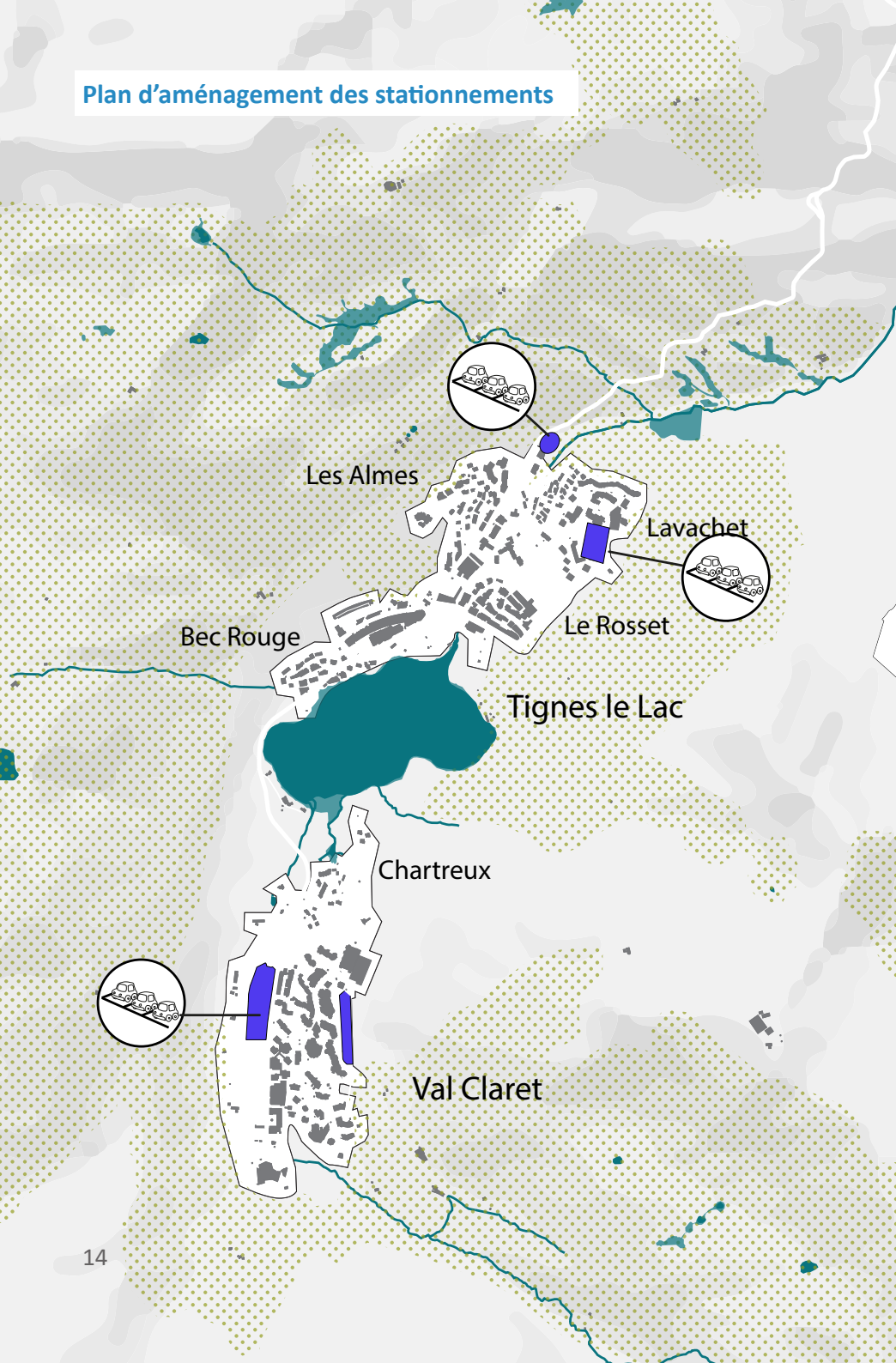
- D'avoir une vision globale de la disponibilité des stationnements en toute saison : guidage et comptage afin de fluidifier la circulation ;
- De mieux réglementer les stationnements : système d'alerte afin d'éviter toute utilisation abusive du stationnement ;
- Une diminution des frais d'exploitation et une augmentation des recettes.

Référence : SENSIT, le stationnement intelligent développé par NEDAP

Exemple d'utilisation de SmartCitignes, la localisation des places de stationnement disponibles

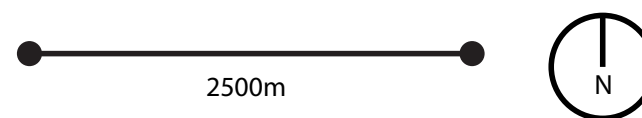


Plan d'aménagement des stationnements

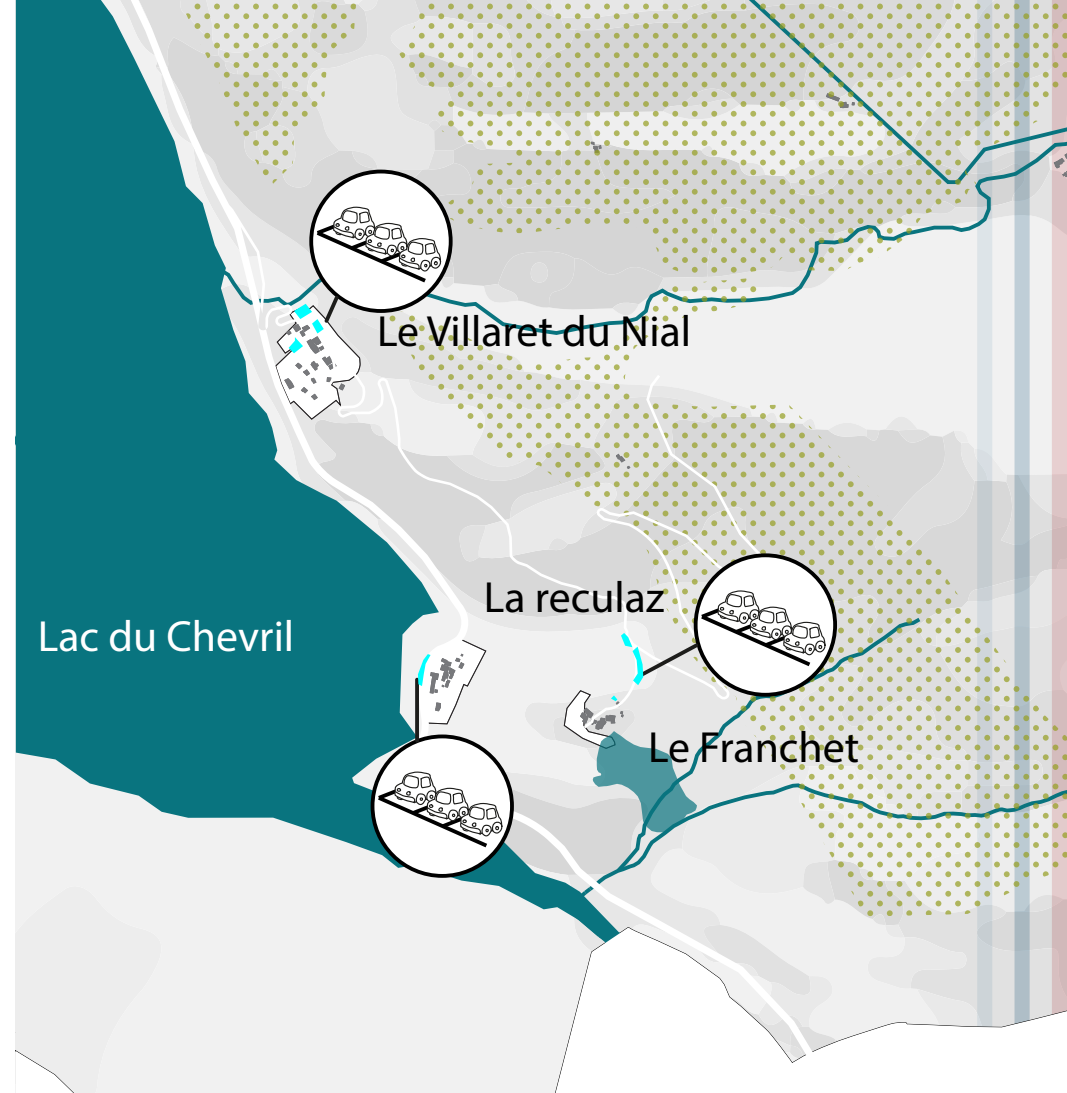
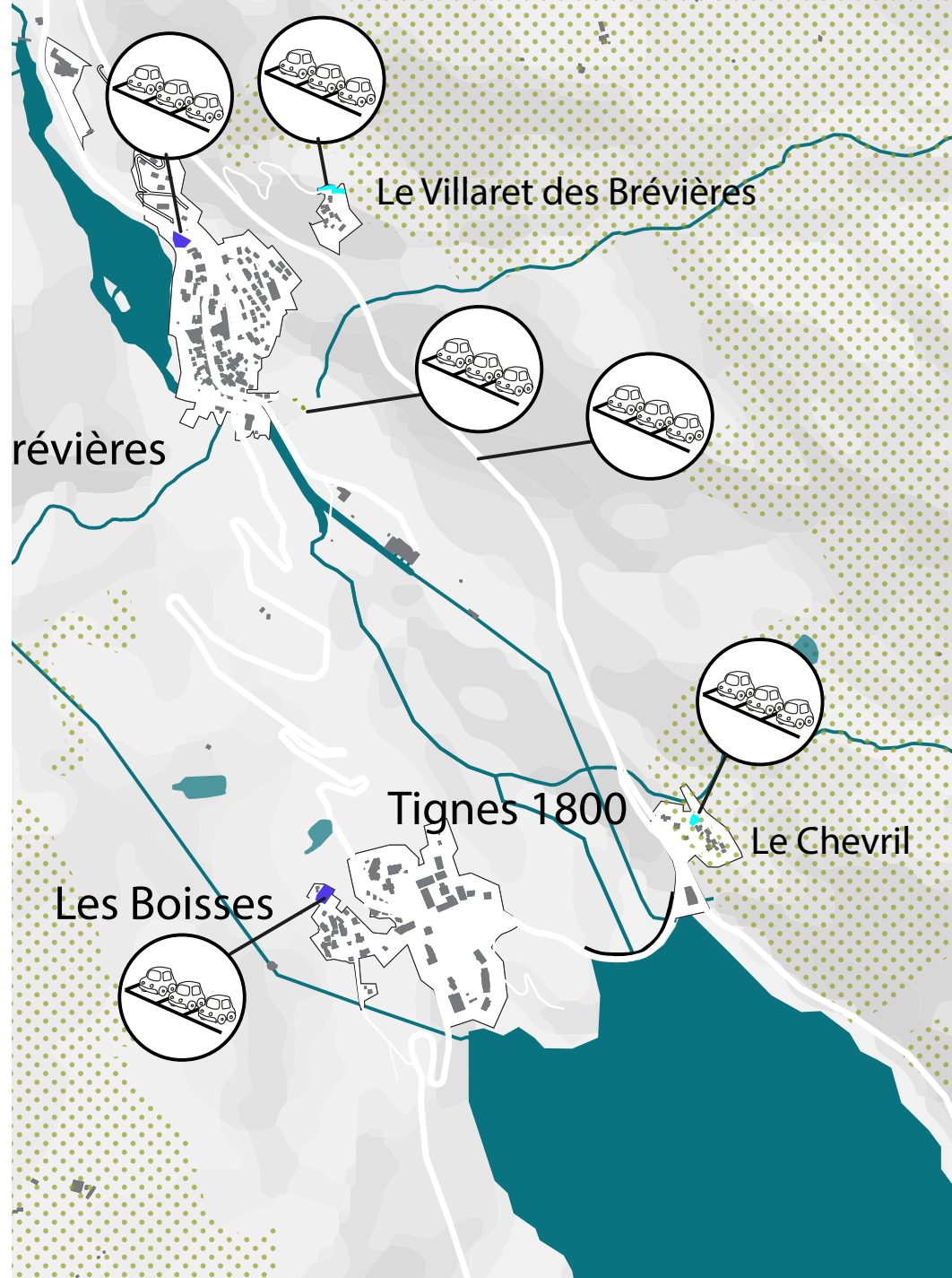


Légende:

-  Zones de projet d'aménagement de stationnements (publics ou privés) en souterrain
-  Zones de projet d'aménagement de stationnements publics aériens dans les villages



Plan d'aménagement des stationnements



Légende:

-  Zones de projet d'aménagement de stationnements (publics ou privés) en souterrain
-  Zones de projet d'aménagement de stationnements publics aériens dans les villages

